

## Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup>

Séance du 12 avril 2018

### **Vœu proposé par les élu.e.s PCF et EELV pour la défense d'un service public ferroviaire de qualité et au maintien du maillage secondaire et des petites lignes de la SNCF**

Considérant le statut spécifique de la SNCF comme structure réalisant une activité d'intérêt général.

Considérant que depuis 2006 et l'ouverture à la concurrence du Fret ferroviaire celui-ci ne représente plus que 10% de la part modale des marchandises transportées soit une part modale dramatiquement divisée par 3.

Considérant le rapport Spinetta remis au Premier ministre dans le cadre du projet de loi sur « l'avenir du Transport ferroviaire Français » qui recommandait, entre autre, la fermeture des petites lignes non rentables en zones urbaines et péri-urbaines.

Considérant que derrière cette réforme, c'est la question du maintien d'un service public du rail, que des générations de Français ont financé depuis 1936 dont il est question.

Considérant le nécessaire investissement de l'État pour développer et entretenir notre service public de transport, les petites lignes participant au maillage du territoire et au développement économique des communes sur le territoire.

Considérant que par cette réforme, le désengagement massif de l'État en matière de service public ferroviaire serait entériné.

Considérant l'engagement volontaire et déterminé de la Ville de Paris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Considérant le plan climat de la ville de Paris précisant que « le train représente une alternative bien moins émettrice de gaz à effet de serre que l'avion pour les courtes et moyennes distance ».

Considérant qu'une grande majorité de parisiens et de parisiennes utilise les trains pour travailler ou pour leurs loisirs.

#### **Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,**

- Affirme que l'État doit continuer d'investir pour nos infrastructures de transport collectif pour s'assurer du maintien du maillage actuel du réseau ferré dont la SNCF est responsable, lignes dites secondaires et petites lignes.
- Réaffirme qu'un service public ne peut pas se définir en fonction de sa rentabilité mais d'abord selon le besoin des populations.
- Se prononce pour la tenue d'un débat public et parlementaire sur l'avenir du transport ferroviaire
- Est solidaire des agents de la SNCF qui demandent l'ouverture de négociations et défendent la qualité du service public